

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Bonjour à tous,

Il me semble important de faire le bilan de la dernière année puisque nous avons fait quelques avancées, dont une très importante concernant l'assurance-emploi maladie ! De 15 semaines, nous sommes passés à 26 semaines de prestations, ce qui aidera grandement les personnes atteintes de maladies graves qui n'ont pas accès à des assurances. Et, tout juste à la fin de l'année 2023, une annonce inattendue du gouvernement venait ajouter 4 semaines de prestations supplémentaires (le nouveau projet pilote 22) en plus des cinq semaines du projet pilote 21. Ainsi (et seulement pour cette année), un travailleur saisonnier a la possibilité de recevoir jusqu'à 9 semaines de prestations supplémentaires. On avance à petits pas, mais on avance !

Notre travail ne s'arrêtera pas là! Il ne s'arrêtera jamais, tant et aussi longtemps que cette mesure censée être une assurance couvrant les besoins essentiels lors de la perte d'un emploi ne remplira pas son mandat ! Les projets pilotes (21 et 22) ont des dates de péremption. Ce qui signifie qu'on ne peut prédire qu'ils seront reconduits l'année suivante. Bref, rien n'est acquis, c'est le jour de la marmotte ! Avec toutes ses promesses non réalisées, que laissera ce gouvernement derrière lui ? Le programme de l'assurance-emploi est périmé depuis plusieurs années. La prochaine grande catastrophe le fera sombrer, c'est inévitable !

Voilà pourquoi il est important d'être toujours en action afin d'obliger ce gouvernement à réaliser la réforme du programme de l'assurance-emploi 2.0.

Serez-vous à nos côtés ? L'union fait la force, on l'a vue dernièrement avec les infirmières et les professeurs !

**Julie Brassard, directrice générale**

---

## **Présentation d'un administrateur :**

M. Mario Lacroix, Président

M. Lacroix sait très bien ce qu'est un travailleur saisonnier. Il l'a été plusieurs années comme capitaine de bateau aux Hautes-Gorges. Maintenant retraité, il s'implique au MACC depuis quelques années comme administrateur bénévole. Il a accepté son premier mandat de deux ans en tant que président et il fait un excellent travail. Il partage ses connaissances avec la direction afin de garantir les meilleures pratiques de gestion au sein de l'organisme. Son expérience passée, comme directeur général, est grandement appréciée. Nous lui souhaitons une belle continuité. Un grand MERCI de la part de toute l'équipe et des membres du MACC.

Vous avez du temps à donner et vous croyez en notre mission ! Venez bénévoler chez nous, nous avons besoin de vous 😊

**Notre équipe s'est agrandie.**



**Nous vous présentons Maryse :**

C'est avec un grand enthousiasme que je débute au sein de l'organisme Mouvement Action Chômage de Charlevoix. Originnaire de la région de Charlevoix, je souhaite mettre à profit mes 25 années d'expériences en service client afin d'apporter l'aide et le soutien nécessaires aux gens de la région. Dynamique et passionnée, je suis motivée par ce nouveau défi.

**Au plaisir de vous rencontrer prochainement. 😊**

## **Avec vous depuis 47 ans maintenant !**

### **Notre mission, nos services**

Notre mission est d'aider les chômeuses et chômeurs à obtenir les prestations d'assurance-emploi auxquelles elles et ils ont droit.

Vous informer sur le programme de l'assurance-emploi, vos droits et vos obligations.

Vous tenir informé des changements, ainsi que des enjeux qui vous concernent tous et qui ont un impact sur l'accès aux prestations de l'assurance-emploi.

Informers les employeurs sur le relevé d'emploi et répondre à leurs questions sur le programme de l'assurance-emploi. Accompagner leurs travailleurs lors d'une mise-à-pied.

### **Employeurs**

**LE RELEVÉ d'emploi et la raison de fin d'emploi** : Il est primordial d'indiquer la bonne raison de fin d'emploi dans le menu déroulant lorsque vous faites un relevé d'emploi. Nous pouvons vous aider, n'hésitez pas à nous contacter.

**Voici un exemple : vous congédiez un nouvel employé parce qu'il ne fait pas l'affaire ou ne répond pas aux exigences du poste ?**

**M - Congédiement ou suspension : congédié avant la fin de la période de probation**

**Consultation « À ne pas manquer »**

**Le 14 mars 2024**, nous souhaitons vous entendre. Venez nous rencontrer pour échanger sur des propositions qui vous concernent. **Inscription au 418-201-0808.**

### **Nouveaux**

#### **Réservé aux membres**

**Du 15 janvier au 15 juin 2024**, : Les tirages de nos beaux parapluies à chaque mois sont débutés. Voici le premier gagnant :



Gagnant du 15 janvier 2024 M. Robert Gaudreault.

Le prochain tirage aura lieu le 15 février 2024. Pour participer, il suffit d'avoir sa carte de membre 2024 et vous êtes automatiquement inscrit.

**N'hésitez pas à venir nous voir, il nous fera plaisir de répondre à vos questions ou de vous aider si vous avez des problèmes.**

### **Notre financement cette année**

Le Mouvement Action-Chômage de Charlevoix est financé par CENTRAIDE et le SACAIS (Secrétariat à l'Action communautaire autonome et aux initiatives sociales). Ces deux subventions nous permettent de mettre à votre service deux personnes-ressources spécialisées du lundi au vendredi.

Pour compléter ce financement, nous avons besoin de vous. Vous pouvez nous soutenir de deux façons, en prenant votre carte de membre annuelle à 8.00 \$ et/ou en vous procurant notre magnifique parapluie au coût de 25.00 \$.

### **Sites Internet à consulter :**

**Mouvement Action-Chômage de Charlevoix (MACC)**

[www.maccharlevoix.com](http://www.maccharlevoix.com)

**Conseil National des Chômeurs-Chômeuses (CNC)**

[www.lecnc.com](http://www.lecnc.com)

